

ensemble

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



Année scolaire
2018-2019

Édito



En cette rentrée, de la maternelle au lycée, nous amplifions les perspectives ouvertes à la rentrée passée et nous déployons les mesures présentées au cours des mois écoulés. Il s'agit de permettre à tous les élèves de mieux maîtriser les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) et d'être mieux accompagnés vers leur avenir. Pour cela, il est indispensable de rassembler les Français autour de leur École.

L'École est la colonne vertébrale de la République. Elle est la matrice du destin collectif comme de la réussite de chacun. À ce titre, elle porte une politique de progrès social qui consiste à donner davantage à ceux qui ont besoin de plus. C'est le sens du dédoublement de 4 700 classes supplémentaires en réseaux d'éducation prioritaire. Son objectif est de porter chacun au plus haut de son talent et de son mérite. Cela passe par l'enrichissement des enseignements au collège, le développement de l'éducation artistique, culturelle et sensorielle et la réforme des lycées généraux, technologiques et professionnels.

Ces transformations sont portées par un état d'esprit, celui de la confiance. Pour les lycéens par exemple, cela signifie davantage de liberté et de temps pour concevoir leur projet d'orientation ainsi que des enseignements nouveaux qui accordent une large place au numérique. Pour les professeurs, cela se traduit par de nouveaux outils, notamment les évaluations en CP, CE1 et 6^e qui leur permettront d'adapter leurs pédagogies aux besoins de leurs élèves. Le renforcement de leur formation et surtout un soutien constant de l'institution les aideront à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent. Pour les parents, qui sont les premiers partenaires de l'École, il s'agit de mieux les associer par le dispositif Mallette des parents car la confiance réciproque entre eux et l'École est la clé de la réussite des élèves.

Par les connaissances et les valeurs qu'elle transmet, l'École est le socle d'une société fraternelle et sereine. C'est pourquoi le ministère fait de l'accueil des enfants en situation de handicap une priorité. C'est pourquoi aussi, il est indispensable de lutter contre toutes les formes de harcèlement et cela passe notamment par une sensibilisation au risque des écrans. À la rentrée, l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable dans les écoles et les collèges contribue à la bonne marche des enseignements et à la richesse de la vie collective. Dans le même sens, le principe de laïcité à l'École et celui de l'égalité entre les filles et les garçons sont des valeurs cruciales dont on doit assurer le respect sans faille.

La cohésion nationale dépend de notre capacité à nous rassembler autour de l'essentiel, c'est-à-dire l'avenir des élèves et, au-delà, de notre pays. Tous les territoires : urbains, péri-urbains, ruraux et ultramarins, font l'objet d'une attention particulière. En cette rentrée, je tiens à saluer l'action de toutes celles et de tous ceux qui font vivre au quotidien notre École. Leur engagement est indispensable pour relever les défis du XXI^e siècle à l'échelle de la France comme à l'échelle du monde.

Jean-Michel Blanquer,
ministre de l'Éducation nationale

Sommaire

TRANSMETTRE LES SAVOIRS FONDAMENTAUX

- P. 7** FICHE 01 Faire de l'école maternelle un levier d'égalité et de réussite
- P. 11** FICHE 02 Amplifier le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire
- P. 15** FICHE 03 100 % de réussite à l'école primaire grâce à un enseignement renforcé du français et des mathématiques
- P. 21** FICHE 04 Évaluations nationales des élèves de CP, CE1 et 6^e
- P. 24** FICHE 05 Soutenir la réussite des élèves : Devoirs faits
- P. 27** FICHE 06 La culture et la pratique artistique, clés essentielles de l'émancipation des élèves

PRÉPARER LES ÉLÈVES À LEUR AVENIR

- P. 33** FICHE 07 Vers le nouveau baccalauréat général et technologique en 2021
- P. 39** FICHE 08 Les premières évolutions de la classe de seconde
- P. 42** FICHE 09 Transformer la voie professionnelle
- P. 48** FICHE 10 Mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle
- P. 52** FICHE 11 Les internats, leviers d'égalité sociale et territoriale
- P. 55** FICHE 12 Le numérique au service de l'École de la confiance
- P. 59** FICHE 13 Ouvrir l'École sur l'Europe et le monde
- P. 62** FICHE 14 Mobilisation pour Paris 2024

RASSEMBLER AUTOUR DE L'ÉCOLE

- P. 67** FICHE 15 Faire respecter le principe de laïcité à l'École
- P. 71** FICHE 16 Interdiction de l'utilisation du téléphone portable dans les écoles et les collèges
- P. 75** FICHE 17 Le Plan mercredi : une ambition éducative pour tous les enfants
- P. 78** FICHE 18 Améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap
- P. 81** FICHE 19 Mieux recruter et mieux former les professeurs
- P. 85** FICHE 20 Mieux accompagner les professeurs tout au long de leur carrière
- P. 87** FICHE 21 Renforcer le soutien et le dialogue avec les familles
- P. 90** FICHE 22 Améliorer le bien-être des enfants à l'école
- P. 92** FICHE 23 Lutter contre toutes les formes de harcèlement entre élèves
- P. 94** FICHE 24 Transmettre la culture de l'égalité et du respect entre les filles et les garçons
- P. 96** FICHE 25 Sécuriser les écoles et les établissements scolaires
- P. 99** FICHE 26 Une ambition pour tous les territoires



**Transmettre
les savoirs
fondamentaux**

Faire de l'école maternelle un levier d'égalité et de réussite

L'ESSENTIEL

- └ Permettre à tous les élèves de maîtriser les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) nécessite de faire davantage encore de l'école maternelle une école de l'épanouissement et du langage.
- └ Le savoir-faire des professeurs et des Atsem contribue à faire de l'école maternelle une fierté française et un modèle imité dans le monde. Pour leur permettre de répondre aux défis du XXI^e siècle, des Assises de la maternelle se sont tenues les 27 et 28 mars 2018, sous la présidence de Boris Cyrulnik.
- └ En présence du président de la République, des spécialistes reconnus ont dessiné de nouvelles perspectives pédagogiques et organisationnelles pour préparer mieux encore à la scolarité obligatoire.
- └ À la rentrée 2019, l'abaissement de l'obligation d'instruction à 3 ans permettra de donner un cadre commun qui offrira à tous les élèves les mêmes chances de réussir leur scolarité.

Abaisser l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans

Les Assises de la maternelle ont marqué le début d'un processus destiné à consolider plus encore notre école maternelle.

Aujourd'hui, si 97 % des élèves sont scolarisés à 3 ans, ils le sont cependant selon des modalités imparfaites. On constate en effet **des niveaux de scolarisation différents selon les territoires et les milieux sociaux**, et une assiduité irrégulière des élèves durant la journée, notamment en petite section.

Cela est d'autant plus décisif qu'avant l'âge de 6 ans, **une bonne maîtrise du langage est déterminante** pour la réussite des élèves.

État de la recherche

Des études menées par des chercheurs américains (Burger, 2010 ; Cascio et Schanzenbach, 2013) ont mis en évidence les effets positifs d'une scolarité qui commence à 3 ans sur le développement cognitif et les performances scolaires des élèves issus de milieux sociaux défavorisés.

Ainsi, des effets positifs de l'éducation pré-élémentaire, notamment en termes de réduction des difficultés de langage et de lecture, ont été constatés pour les élèves issus de l'immigration (Dustmann et al., 2013 ; Biedinger et al., 2008).

En outre, l'étude Pisa (2012) a montré que dans la plupart des pays de l'OCDE, il existe une forte corrélation entre la fréquentation d'un établissement pré-élémentaire et la performance des élèves : en moyenne, les élèves de 15 ans ayant fréquenté un établissement d'enseignement pré-élémentaire pendant un an ou plus bénéficient d'un avantage de 35 points (73 points pour la France) par rapport aux autres, même après contrôle du milieu socio-économique d'origine des élèves.

Source : Ann West, *L'école maternelle à la source de la réduction des inégalités sociales : une comparaison internationale*, Cnesco, 2016. http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2016/09/west_solo_fr1.pdf

C'est pourquoi le président de la République a décidé d'abaisser l'âge du début de l'instruction obligatoire à 3 ans. Cette décision sera au cœur d'un projet de loi qui sera débattu au Parlement au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Renforcer l'apprentissage de la langue à l'école maternelle

Les Assises ont montré la nécessité d'**approfondir la réflexion pédagogique** à la maternelle en promouvant des pratiques pédagogiques efficaces.

De même, l'**apprentissage d'un vocabulaire précis et des structures de la langue** contribue à lutter efficacement contre la première des inégalités, celle devant la langue. En effet, à 4 ans, un enfant issu d'un milieu social défavorisé a entendu 30 millions de mots de moins qu'un enfant issu d'un milieu favorisé¹.

Des recommandations nationales vont permettre de renforcer l'enseignement du vocabulaire à l'école maternelle. Un fascicule intitulé *Les mots de la maternelle* sera mis à la disposition des professeurs, en novembre 2018, pour les aider à travailler cette compétence fondamentale avec leurs élèves.

Les résultats des évaluations de CP permettront aux inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) d'apporter des indications aux professeurs de maternelle sur les besoins des élèves.

Durant l'année 2018-2019, il sera demandé au Conseil supérieur des programmes de **clarifier les programmes de l'école maternelle** (cycle 1) pour bien mettre en avant l'importance de l'apprentissage du langage. De même, des repères annuels de progression offriront aux professeurs des repères clairs afin d'organiser, dans les meilleures conditions, leurs enseignements sur l'ensemble du cycle maternel.

L'enjeu est également de **renforcer la dimension affective** qui est fondamentale à l'école maternelle. Elle donne aux élèves la confiance nécessaire pour aborder avec sérénité la suite de leur scolarité. En effet, durant les trois années d'école maternelle, se créent les affects, l'attachement, la socialisation, autant de compétences sociales fondamentales.

Pour ce faire, le CAP Accompagnement éducatif petite enfance est amené à évoluer dans ses contenus.

¹ Extrait du rapport de Terra Nova *Investissons dans la petite enfance* de mai 2017.

Chiffres tirés de l'étude américaine *The Early Catastrophe* de Betty Hart et Todd Risley menée au domicile d'un échantillon représentatif de familles (2004, *Education Review*, 77 (1), 100-118).

Développer la formation des acteurs de l'école maternelle

Les Assises de la maternelle ont souligné la nécessité de **renforcer la formation des acteurs**, car exercer à l'école maternelle est une mission spécifique qui requiert des qualifications particulières.

– Septembre 2018 : trois jours de formation pour les 1 400 IEN afin de les aider à mettre en œuvre la transformation de l'école primaire. Un des trois volets de cette formation sera spécifiquement consacré à l'école maternelle.

– 2^e semestre 2018 : un séminaire spécifique pour les professeurs de maternelle offrira des modules de spécialisation débouchant sur des qualifications accrues.

– 1^{er} semestre 2019 : **un plan de formation commun aux professeurs et aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem)** sera déployé en étroite collaboration avec les collectivités territoriales. En effet, les Atsem sont des acteurs essentiels de l'école maternelle, dont la mission évolue vers un rôle plus éducatif. La formation doit permettre d'accompagner ces évolutions, en parfaite complémentarité avec le rôle des professeurs.

Deux décrets pour valoriser et renforcer le rôle des Atsem

Les mairies emploient aujourd'hui environ 55 000 Atsem qui sont à 85 % des fonctionnaires. Deux décrets, relatifs à leur statut et à leur concours de recrutement, sont parus le 1^{er} mars 2018. L'appartenance des Atsem à la communauté éducative y est notamment affirmée.

Les chiffres clés de la maternelle

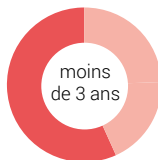
Nombre total d'élèves



2 522 282 élèves

dont **466 903**
en Rep et Rep+

Répartition par âge



moins
de 3 ans

92 885
élèves au total
dont **30 427**
en Rep et Rep+
soit 41,38 %*



3 ans

788 070
élèves au total
dont **142 125**
en Rep et Rep+
soit 20,63 %*



4 ans

809 062
élèves au total
dont **146 155**
en Rep et Rep+
soit 20,67 %*



5 ans
et plus

832 265
élèves au total
dont **148 196**
en Rep et Rep+
soit 20,41 %*

* Pourcentage calculé à partir du nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement public.

Source : L'Éducation nationale en chiffres, Depp 2017.